

Chancellerie

Municipalité de Saint-Imier

Nouveau train de mesures

Sur proposition de l'Organe de conduite communal et de son équipe pandémie, le Conseil municipal a pris une nouvelle série de mesures pour faire face à la crise du coronavirus. Toutes visent le même but : préserver la santé du personnel et ainsi garantir les tâches essentielles de service public qui incombent à la Municipalité.

La situation ne s'améliore pas sur le front de la pandémie. Dans le canton de Berne, les autorités sanitaires attendent le pic de cas dans les sept prochains jours. Face à ce constat, l'Exécutif imérien a décidé de prendre les devants.

A partir du lundi 23 mars, la déchetterie est fermée. Quant à l'horaire de l'administration communale, il est ramené du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30, à l'exception du vendredi jusqu'à 16h00.

Travail en alternance, apprentis à domicile

Les effectifs sur le terrain, administration comprise, sont sensiblement réduits, afin que les regroupements de personnes soient limités et la santé du personnel préservée. Le principe du travail en alternance est appliqué. Les apprentis, tous secteurs confondus, restent à domicile, mais ils peuvent être appelés en renfort si nécessaire.

Pour la population, la communication par courriel et par téléphone reste plus que jamais à privilégier. Dans les cas qui le nécessitent absolument, les gens sont reçus à l'administration communale sur rendez-vous uniquement et avec les précautions d'usage.

Les différents services de l'administration sont joignables selon le nouvel horaire communiqué ci-dessus. Les numéros sont les suivants :

- | | |
|---|---------------|
| – Administration des finances : | 032 942 44 15 |
| – Agence AVS | 032 942 44 82 |
| – Bâtiments et infrastructure sportives | 032 942 44 31 |
| – Chancellerie | 032 942 44 24 |
| – Contrôle des habitants : | 032 942 44 72 |
| – Impôts | 032 942 44 62 |
| – Police administrative | 032 942 44 05 |
| – Service social | 032 942 44 94 |
| – Services techniques : | 032 942 44 00 |
| – Urbanisme | 032 942 44 35 |

Contact téléphonique personnalisé avec les aînés

Le durcissement des mesures a pour objectif de pouvoir assumer les tâches prioritaires qui incombent à la Municipalité. Ainsi, le service de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité continue à être assumé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le ramassage des ordures et des déchets verts se poursuit comme prévu.

L'isolement des aînés préoccupe les autorités locales. Une prestation a ainsi été mise en place pour eux en particulier. Depuis ce vendredi 20 mars, une prise de contact téléphonique personnalisée est assurée par Florine Pessotto-Bueche, travailleuse sociale en milieu scolaire en temps normal.

Cette dernière va notamment s'enquérir des éventuelles attentes propres à chacune et chacun : courses, médicaments, visites chez le médecin ou encore souhait d'échanger avec une tierce personne. En fonction des besoins, elle les guidera vers les entités partenaires de cette opération de solidarité.

Il s'agit des paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), l'église évangélique méthodiste Bethania (032 941 49 67), l'EMS La Roseraie pour les repas à domicile (032 942 45 45) ainsi que la pharmacie du Vallon et sa hotline pour la livraison des médicaments (032 942 86 86).

Les personnes qui souhaitent proposer leurs services en tant que bénévoles peuvent s'adresser directement à l'une de ces institutions.

Régime de zone bleue momentanément suspendu

Enfin, compte tenu de la situation, le Conseil municipal a décidé de suspendre le régime de zone bleue jusqu'à nouvel avis. Comme cela se fait chaque année en période estivale, les contrôles de stationnement sont ainsi temporairement supprimés dans ces secteurs.

Les automobilistes peuvent dès à présent garer leur véhicule dans les zones bleues au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de circulation routière doivent être scrupuleusement respectées.

Toutes les instances communales assurent la population de leur soutien. Le Conseil municipal en appelle une fois encore à la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Un respect strict des règles d'hygiène et de comportement édictées par l'OFSP est impératif. Les contacts sociaux doivent être réduits au maximum ces prochaines semaines. Pour toutes les générations confondues, il s'agit de faire preuve d'une belle solidarité pour surmonter la crise. (Communiqué)

Saint-Imier, le 20 mars 2020